



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le lundi 6 février 2023 à 18 h 30 au local B-116.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Dominique Rivard, parent
 Madame Véronique Paré, présidente
 Madame Francesca Gingras, parent
 Madame Caroline Arsenault-Meloche, parent
 Madame Julie St-Pierre, enseignante
 Monsieur Alexandre Bricault-Leduc, enseignant
 Madame Lee-Ann Moreau, membre parlement étudiant
 Monsieur Thomas Gaudron, membre parlement étudiant
 Madame Marie-Hélène Gagnon, représentante de la communauté
 Madame Carolyne Ducharme, représentante de la communauté

ÉTAIENT ABSENTES : Madame Joanie Ducharme, parent
 Madame Andréanne Morneau, enseignante

INVITÉS : Monsieur Serge Gobat, directeur
 Madame Josée Goupil, secrétaire

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres pour la formation du quorum étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Mme Véronique Paré souhaite la bienvenue aux membres du CÉ ainsi qu'aux invités.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2023-02-06-CÉ-01](#)

Il est proposé par Mme Dominique Rivard:

D'adopter l'ordre du jour après les ajouts suivants :





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Point 15 A) : Maison des Jeunes
Point 15 B) : Murale au secrétariat

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2022

[Résolution 2023-02-06-CÉ-02](#)

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 5 décembre 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Mme Francesca Gingras :

Que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 5 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi du procès-verbal

Aucun suivi.

5. Période de question du public

Mme Julie Robitaille, parent, s'informe sur les façons de procéder lorsqu'il y a organisation de voyages pour les élèves et souhaiterait qu'il y en ait plus. M. Gobat nous donne les explications sur le sujet.

6. Programmation des activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et sortie quotidienne des élèves ou déplacement à l'extérieur des locaux de l'école

[Résolution 2023-02-06-CÉ-03](#)

Voici les prochaines activités :





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

- 27 janvier, sortie au Centre des Sciences pour LM3
- 30 janvier, sortie à ski Bromont pour les élèves de 5^e secondaire.
- 8 février, visite des élèves de 2^e sec. par la TOS pour choix de cours
- 13 février, pér. 3, élèves de 3^e sec. et EPS, rencontre TEAMS avec Simon Boulerice
- 14 février, pér. 4 activités St-Valentin
- 21 mars, sortie à Radio-Canada LM1
- 22 mars, sorti Radio-Canada LM2
- 27 mars, pér. 4 match improvisation, 2^e cycle, FMS, AET
- 29 mars, pér. 2 et 4 journée cabane à sucre
- 31 mars, pér. 4 match improvisation, 1^{er} cycle, EPS
- 31 mars, sortie Planétarium et Biodôme LM2
- 19 avril, conférence Emmanuel Bilodeau
- 27 avril, spectacle art dramatique
- 27 avril, sortie Jardin Botanique, insectarium LM1
- 31 mai au 2 juin, voyage Toronto LM3
- 27 au 29 juin, voyage New-York

Il est proposé par Mme Caroline Arsenault-Meloche et résolu :

D'accepter les activités telles que proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Mesures protégées

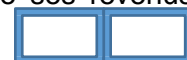
[Résolution 2023-02-06-CÉ-04](#)

Explications par M. Gobat.

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement de l'école Paul-Germain-Ostiguy confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2022-2023 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :

Mesure	Montant versé par le CSS
11053 - Enfant recevant un enseignement à la maison - Secondaire	10980
15012 - Aide alimentaire	9077
15021 - Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire - Volets 1 à 3	44059
15022 - Bien-être à l'école	10338
15025 - Seuil minimal de services pour les écoles	218731
15028 - Activités parascolaires au secondaire	226825
15031 - Interventions efficace (violence et intimidation)	3655
15084 - Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques	6322
15103 - Acquisition d'œuvres littéraires	9911
15186 - Sorties scolaires en milieu culturel	21357
15200 - Formation en réanimation cardio-respiratoire	1184
15231 - École accessible et inspirante	31657
15312 - Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	11297



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.

Mesure
11020 - Maternelle 4 ans à temps plein
15025 - Seuil minimal de services pour les écoles
15026 - Ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire
15027 - Soutien à la réussite éducative des élèves doués
15153 - Mentorat visant à favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants
15191 - Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle
15313 - Soutien à l'ajout de classes spéciales
15530 - Soutien en mathématiques

Proposé par : Mme Francesca Gingras
Appuyé par : Caroline Arsenault-Meloche

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Grilles matières

[Résolution 2023-02-06-CÉ-05](#)

M. Gobat nous présente le document. Il n'y a aucun changement pour EPS-FMS-AET ainsi que pour le profil Sports et le programme Langues et multimédia. Pour le secteur régulier, une demande a été faite afin de changer l'option Espagnol en 5^e secondaire pour le cours d'histoire du 20^e siècle. Une réponse est attendue de la part du CSSDHR.

Également, après discussion auprès des enseignantes concernées, les groupes de soutien seront retirés. Une période de récupération « flottante » sera ajoutée à l'horaire des enseignantes concernées.

Il est proposé par Mme Carolyne Duchame et résolu :





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

QUE les grilles matières 2023-2024 soit approuvées telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Résolution des mesures dédiées et protégées

Référence au no. 7

10. Correspondance

Rien à présenter.

11. Mise à jour : ressources humaines à PGO

M. Gobat nous informe que tous les enseignants absents pour « invalidité » ont tous été remplacés, pour le moment. Également, une nouvelle secrétaire d'école entrera en poste prochainement. Mme Linda Laberge est la nouvelle bibliothécaire.

12. LAB 22

M. Gobat nous fait part :

- qu'un atelier « Ça va où » a été offert dans toutes les classes
- d'un projet avec le Triangle du Gourmet (salades différentes, soupes repas) Il y aura test de goût
- d'un achat de lave-vaisselle industriel

13. Polo

M. Gobat nous présente le document et nous mentionne la nouvelle façon afin de commander les polos pour la prochaine année scolaire chez Excellence Sports.

14. Informations

A. De la présidente

Mme Paré mentionne que le conseil d'établissement a offert collations et cafés pour tout le personnel pour la semaine des enseignants. Elle nous fait également le suivi sur le dossier « transport scolaire » pour les élèves de LM.





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

B. De la représentante du comité de parents

Mme Gingras informe le Conseil des points discutés à la dernière rencontre dont le nouveau calendrier scolaire et le site biblius.ca.

C. Du directeur

M. Gobat nous informe que le processus pour le prochain projet éducatif est enclenché.

D. Du personnel enseignant

Mme Julie St-Pierre nous informe des dernières sorties des élèves de LM et que les enseignants ont offert beaucoup de soutien pour les remplaçants en mathématiques.

E. Du personnel professionnel

F. Du personnel de soutien

G. Du Parlement étudiant

Mme Lee-Ann Moreau et M. Thomas Gaudron informent les membres des points de discussion du parlement :

- D'une demande afin de pouvoir faire des sondages auprès des élèves à la fin des périodes de cours

15. Varia

A) Maison des Jeunes

Mme Ducharme nous mentionne :

- Que le Bal de Rêve sera de retour, cette année, pour deux élèves.
- Que beaucoup d'élèves semblent avoir des problèmes de santé mentale (automutilation)





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

B) Murale secrétariat

Mme Paré se questionne sur le dossier du concours de la murale au secrétariat. Mme Moreau mentionne que l'enseignant d'arts plastiques est à finaliser ce dossier qui devrait être complété d'ici l'année prochaine.

16. Levée de l'assemblée

[Résolution 2023-02-06-CÉ-06](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Dominique Rivard

Que la séance soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Véronique Paré,
Présidente


Serge Gobat,
Directeur

